



**Subvention à l'association La Nef des Sciences
pour l'animation de l'exposition Consom'attitudes**

Rapport n° CP/2014/166

Service gestionnaire :

Service eau, assainissement et déchets

Résumé :

Les récentes évolutions réglementaires renforcent, au travers des lois Grenelle, la mise en place d'actions de prévention des déchets par les Départements et par les EPCI de collecte. Le Conseil Général a approuvé le 21 juin 2011 un accord-cadre avec l'ADEME pour la mise en oeuvre d'un plan départemental de prévention. C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'attribuer une subvention à l'association La Nef des Sciences pour l'animation de l'exposition Consom'attitudes prévue à l'Hôtel du Département.

1) Rappel des étapes de construction du PDP

Les récentes évolutions réglementaires (lois dites « Grenelle 1 et 2 » du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010) renforcent la mise en place d'actions de prévention des déchets par les Départements et par les EPCI de collecte.

L'objectif du Grenelle est de réduire d'au moins 7% la production d'ordures ménagères et assimilées en 5 ans. Le moyen d'y arriver est laissé à la libre appréciation des EPCI qui avaient obligation de mettre en place des programmes d'actions de prévention au 1^{er} janvier 2012.

Le plan départemental de prévention des déchets (PDP) décline le plan national de prévention et met en oeuvre le volet « prévention » du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (PPGDND) en cours de révision.

Le Département a un rôle de « mobilisateur » et d'accompagnateur des autres collectivités, à travers la coordination, la communication, l'exemplarité voire l'incitation financière.

L'ADEME a sollicité le Département pour la mise en place d'un plan de prévention de la production de déchets (PDP). Un accord-cadre a été signé le 15 novembre 2011 avec l'ADEME pour une durée de 5 ans.

Le PDP est entré dans sa 2^{ème} année le 1^{er} juillet 2013, après approbation par l'ADEME du plan d'action proposé. L'ADEME a conditionné son soutien (250000 €) à une priorisation de 3 actions du programme de travail : la création d'outils de sensibilisation, l'incitation au lancement de nouveaux programmes locaux de prévention par les EPCI, et l'organisation de la concertation sur des thèmes ciblés (tels que le gaspillage alimentaire). L'accueil d'une exposition sur la consommation s'inscrit dans l'axe 2 « communication et sensibilisation » de notre plan d'action.

2) Demande de subvention de l'association La Nef des Sciences

L'association La Nef des Sciences est un centre labellisé sciences et culture, innovation par le ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche. Elle assure depuis de nombreuses années la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle en Alsace, notamment auprès des publics scolaires, tout en assurant un maillage territorial contribuant à l'aménagement culturel et scientifique de la région.

C'est pour répondre à ces objectifs qu'elle gère l'itinérance et l'animation de l'exposition Consom'attitudes à la demande de l'ADEME et de la Région Alsace. Le Département s'est engagé auprès de l'ADEME à accueillir cette exposition du 24 mars au 16 avril 2014, à l'Hôtel du Département. Il est prévu d'inviter les collègues, lycées et écoles à venir visiter l'exposition.

L'exposition explore la face cachée de la consommation et donne des clés aux visiteurs pour devenir des consommateurs éco responsables. Elle se décline en 4 ateliers éducatifs, encadrés par un animateur qui accueillera les visites pendant toute la durée de l'exposition :

- O2 Market : impact environnemental, économique, social des achats de produits.
- Bureau d'étude : éco conception d'un produit
- Je ne suis pas un déchet : réutilisation, recyclage des matériaux
- Pot de yaourt : comparaison des circuits longs / circuits courts dans le circuit de fabrication.

Ce thème rejoint la politique de développement durable du Conseil Général (agenda 21) et la prévention ou la valorisation des déchets (Plan Départemental de Prévention doté de 250000 € par l'ADEME pour sa 2^{ème} année), ainsi que l'apprentissage d'une consommation responsable.

La Nef des Sciences propose de trouver dans le milieu associatif et de former des animateurs afin de les mettre à disposition pour couvrir 15,5 jours d'animation sur 21 jours d'ouverture de l'exposition. Leur rôle sera d'animer et d'expliquer les 4 ateliers proposés aux visites de groupes. Les services du Département assureront l'accompagnement des groupes les 2,5 jours restant ainsi que les 3 dimanches non couverts. Les coûts supportés par l'association s'élèvent au total à 13950 € pour l'animation de cette exposition. Elle sollicite une subvention du Département d'un montant de 4950 € (soit 35,48 %).

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 34215 | 65-65733-731 | 7 300,00 € | 7 300,00 € | 4 950,00 € |

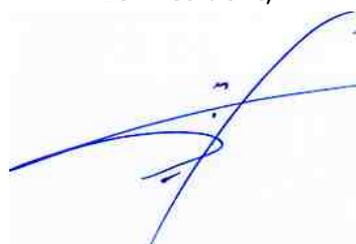
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *donne un avis favorable à la demande de subvention de l'association La Nef des Sciences, d'un montant de 4950 € pour l'animation de l'exposition Consom'attitudes prévue à l'Hôtel du Département,*
- *approuve la convention correspondante et autorise le président du Conseil Général à la signer.*

Strasbourg, le 17/02/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL